



Saint-Genis Laval

**ARRÊTE DU MAIRE
SECURITE
Désignation de Monsieur Jacky Béjean comme
correspondant incendie et secours
2023-240**

Transmis en Préfecture le:
Affiché le:
Notifié le:

La Maire de Saint-Genis-Laval ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu la délibération n° 05.2023.045 du 11 mai 2023 portant avis sur la désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours et d'un conseiller municipal correspondant défense ;

Considérant que la commune de Saint-Genis-Laval est engagée pour favoriser les actions civiques à l'égard des forces de sécurité et de secours et des habitants ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jacky Béjean, adjoint au maire est désigné comme correspondant incendie et secours pour la ville de Saint-Genis-Laval.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la ville, inscrit au registre et transmis à madame la préfète du Rhône.

Fait à Saint Genis Laval, 08/06/2023



Madame Marylène MILLET,
Maire de Saint-Genis-Laval